



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/530
27 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 18, 116 et 157 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
MESURES ET PROPOSITIONS

Lettre datée du 24 octobre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 octobre 1997 et vous en remercie.

Au nom des coauteurs du projet de résolution A/C.4/52/L.4/Rev.1, je voudrais vous assurer que nous appuyons totalement la position que vous avez prise sur le caractère très prioritaire du Programme de décolonisation et que nous nous réjouissons que vous ayez décidé de continuer à confier la responsabilité fonctionnelle du Programme de décolonisation au Département des affaires politiques.

Lors d'une réunion tenue cet après-midi, les coauteurs ont examiné attentivement les propositions contenues dans votre lettre.

Les coauteurs escomptent que le Groupe de la décolonisation, avec toutes les attributions qu'il assume actuellement, fera partie du Département des affaires politiques et rendra compte directement au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Il vous serait reconnaissant de bien vouloir confirmer que telle est bien la situation.

Cela étant, nous nous réjouissons en particulier de votre décision tendant à doter un groupe de la décolonisation distinct des ressources lui permettant de fournir au Comité spécial des 24 les services fonctionnels qu'exige l'exécution du sous-programme 1.6 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Nous souhaiterions recevoir des éclaircissements le lundi 27 octobre au plus tard avant que la Quatrième Commission ne se prononce sur le projet de résolution A/C.4/52/L.4/Rev.1.

Nous vous serions également obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 18, 116 et 157.

Les coauteurs sont heureux que vous soyez disposé à prendre en considération les vues des États Membres sur ce point politiquement très important.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Utula U. SAMANA, CMG
